

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 JUILLET

Elections du 28 juillet 1889

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de SAUMUR Sud

M. LE D^r BESNARD,
Vice-président de la Société des médecins de Maine-et-Loire.

Canton de Saumur Nord-Ouest

M. THOREAU,
Ancien président du Tribunal de commerce de Saumur.

Canton de Doué

M. BINEAU,
Maire de Doué, conseiller sortant.

Canton de Gennes

M. GRIGNON,
Maire de Lourer, conseiller sortant.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Saumur Nord-Est

M. LOUIS RICHARD,
Avocat, ancien magistrat, docteur en droit.

Canton de Montreuil-Bellay

M. COUSCHER,
Ancien président, conseiller sortant.

Canton de Vihiers

M. LE V^{te} G. DE LA SELLE
Président du Conseil d'arrondissement de Saumur, conseiller sortant.

M. LE D^r H. GODARD
Maire de Tigné, conseiller sortant.

OU PASSE L'ARGENT
DES CONTRIBUABLES

Pourquoi ces impôts accumulés qui ruinent la fortune nationale faite du travail, de l'épargne de tous ? Pourquoi ces impôts qui écrasent la population ?

Parce que les républicains exploitent la France et s'enrichissent à nos dépens.

Calculez, en effet, ce que coûte de peines et d'efforts aux citoyens laborieux le prélèvement annuel sur les impôts de tout ce qui sert à gorgier la bande républicaine. Voyez où se sont englouties ces sommes énormes !

D'abord :

Les fonctionnaires en activité ou en retraite

Ils coûtent DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS de plus qu'autrefois.

En 1876, les traitements des fonctionnaires étaient, par an, de 307 millions.

Ils sont aujourd'hui de CINQ CENT CINQUANTE-SEPT MILLIONS.

Seules, les retraites civiles, par suite de l'épuration, coûtent VINGT MILLIONS de plus qu'en 1876. Pour caser les frères et amis et satisfaire l'appétit toujours inassouvi des républicains, on a mis d'office à la retraite des milliers de fonctionnaires dont l'expérience était précieuse. On paie deux fois pour le même emploi : le traitement de celui qui l'occupe, et la pension de celui qui ne l'occupe plus.

Les Pensionnés

La République invente chaque année de nouveaux pensionnés. C'est l'une des plaies financières faites à la fortune de la France.

En 1886, pensions aux intéressantes victimes du 2 Décembre et à leurs descendants. En 1887, pensions aux non moins intéressantes victimes de 1848.

Tous les ans, il faut tirer de nos poches, rien que pour les victimes du 2 Décembre, HUIT MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE MILLE FRANCS. Quand on pense que tant de braves agriculteurs, d'ouvriers laborieux ont toute la peine du monde à verser entre les mains du percepteur les impôts dont ils sont accablés, et que cet argent si péniblement amassé sert à entretenir de vieux farceurs, pour la plupart flétris par la justice, ou leurs descendants !

Les services généraux des ministères

En 1848, les services des ministères coûtaient moins de 800 millions. Ils coûtent actuellement UN MILLIARD SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLIONS. Pour la seule période de 1876 à 1888, l'augmentation est de TROIS CENT MILLIONS. Il a été créé 95 millions d'emplois nouveaux pour satisfaire des ambitions nouvelles, et dans les administrations centrales seulement, 474 places. Il y a certains bureaux où le nombre des chefs dépasse celui des employés. Et pour le seul ministère de l'agriculture et du commerce, de 18 millions, chiffre constaté en 1875, les dépenses des bureaux ont monté à 47 millions.

Voici, à ce sujet, quelques chiffres instructifs :

	En 1876	En 1888
Fournitures de bureaux	14.500	27.000
Entretien du mobilier	2.000	27.500
Eclairage	2.500	23.500
Chauffage	20.000	40.000
Affranchissements de lettres, dépêches télégraphiques, frais de voitures, menus frais	2.500	40.000

Quant au ministère des travaux publics, il nous coûte, pour les fonctionnaires seulement, 40 millions 510,000 fr. de plus qu'en 1876. Il comprend : 3 directeurs, 8 chefs de division, 23 chefs de bureau, 33 sous-chefs, 92 rédacteurs, 99 expéditionnaires, 63 gens de service. Total : 323 budgétaires.

Et il en est ainsi pour chaque ministère !

Quarante-cinq journaux en police correctionnelle

Hier ont comparu devant la neuvième chambre correctionnelle les quarante-cinq journaux

poursuivis pour la publication du réquisitoire de M. Q. de Beaurepaire, de l'acte d'accusation de la Haute Cour de justice et de l'arrêt de renvoi de la Chambre des mises en accusation contre le général Boulanger, le comte Dillon et Henri Rochefort.

Après une fort longue délibération, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Villes et Campagne, Parti ouvrier, chacun 25 fr. d'amende.

Les journaux suivants ont été taxés à 50 fr. d'amende :

Justice, Nation, Parti National, XIX^e Siècle, Jeune République, Autorité, le Public, le Soleil, Petite République française, Télégraphe, Radical, Temps, Siècle, France nouvelle, Défense, République française, Bataille, Patrie, l'Éclair, Voltaire, Débats, Liberté, Soir, Clairon, Paris, Petit Parisien, Événement, Univers, Observateur Français, France, Indépendant, Moniteur, Lanterne, Estafette.

Enfin le tribunal a administré cent francs d'amende au Gaulois, à la Cocarde et au Figaro.

Le Matin a été condamné à cent francs également, pour récidive.

Le jugement porte que le fait d'avoir publié l'acte d'accusation devant la Haute Cour constitue bien la contravention prévue et punie par l'article 28 de la loi de juillet 1881.

Au cours de l'audience, quelques-uns des défenseurs ont mis le parquet sur la sellette.

L'un d'eux a demandé combien de milliers de journaux de province devaient être poursuivis au même titre que les journaux parisiens. Un autre a insinué que le gouvernement devait s'estimer satisfait de la publicité à bon marché qu'on lui a accordée.

M^e Tézenas a demandé avec finesse si, avant de poursuivre, on avait bien colligé l'acte d'accusation lui-même sur les reproductions qui ont paru, ce qui était essentiel pour caractériser le délit.

Tandis que M^e Lachaud comparait, quant à l'effet produit, la fulgurante éloquence de M. le procureur général, Quesnay de Beaurepaire, à un coup de béquille, le gérant du Parti ouvrier déridait quelque peu l'auditoire en présentant la réunion des gérants de la presse parisienne comme un rendez-vous donné pour ouvrir leurs relations.

Le mot de la fin peut être celui-ci :

« Avant de reproduire l'acte d'accusation, dit un des avocats, on consulta le feuilletoniste : ça m'a tout l'air d'un roman, répondit-il, mais ça manque de femmes ; c'est de la pure fantaisie. Et l'on publia le factum. »

Ce qui est absolument exact, c'est que nombre de journaux ne donnèrent l'acte d'accusation qu'un jour ou deux après sa publication, alors que les feuilles officieuses l'avaient publié et qu'on pouvait les croire autorisées à le faire.

Le tribunal, on l'a vu, s'est montré peu sévère ; le Parquet comprendra-t-il la leçon ?

L'assignation de la Gazette de France a été annulée pour cause de nullité, et M. Janicot renvoyé des fins de la plainte.

INFORMATIONS

Il y a des amitiés rudes. Cette petite note du Journal des Débats relative aux révocations faites par le gouvernement de M. Carnot en est la preuve :

« L'épuration continue, comme elle est pratiquée depuis nombre d'années, avec son cortège de délations et d'injustices, d'appétits déchainés, de platitudes triomphantes, n'a pas peu contribué à fournir des recrues au boulangisme. Elle y a contribué de deux manières. D'une part, les épurateurs ont semblé prendre à tâche d'inquiéter, d'irriter, d'exaspérer des fonctionnaires, qui, maintenus par grâce dans leurs places, se sont vus perpétuellement à la veille d'en être chassés, ou dont tous les droits ont été méconnus, l'avancement normal et légitime entravé, la carrière perdue. D'autre part, dans les choix qu'ils ont faits pour remplacer les vieux fonctionnaires sacrifiés, ils se sont presque toujours appliqués à donner satisfaction aux ambitions malsaines, à récompenser les palinodies, à payer des services inavouables, à chercher dans l'abaissement du caractère une garantie d'obéissance, un gage de servilité. »

Et la République s'étonne de voir des fonctionnaires ainsi recrutés lui manquer dans la main ! Elle récolte ce qu'elle a semé. Ce n'est pas nous qui le disons. Ce sont ses amis, et le pavé n'en est que plus écrasant.

LES FONCTIONNAIRES RÉVOQUÉS POUR BOULANGISME

M. Rochefort, dans un article de l'Intransigeant, annonce que le Comité national servira intégralement, d'ici aux élections, leurs appointements aux fonctionnaires dont l'Officiel a annoncé la révocation.

M. Rochefort ajoute que le Comité ira plus loin et fera au besoin des députés des principaux destitués qui, comme les inspecteurs des forêts ou les autres hauts employés dont les capacités sont indiscutables, auront été frappés par le gouvernement.

Les journaux boulangistes racontent que M. Duport, député boulangiste de la Charente-Inférieure, revenant avant-hier de la réunion tenue à Pont-l'Abbé, arrondissement de Saintes, a été assailli par plusieurs antiboulangistes, qui ont lancé des pierres sur sa voiture et l'ont frappé à coups de bâton.

M. Duport aurait été grièvement blessé à la tête, aurait eu deux dents brisées et la lèvre supérieure fendue par un coup de pierre.

Il aurait dû se mettre au lit en rentrant chez lui, après avoir déposé une plainte au parquet.

LE ROI DE GRÈCE A PARIS

Mardi, la journée de S. M. le roi de Grèce a été très occupée ; en effet, le séjour de Georges I^{er} à Paris devant être de courte durée, on multiplie les promenades et les réceptions.

A neuf heures du matin, Sa Majesté, accompagnée du comte de Montholon, ministre de France à Athènes, du colonel Hadji-Petros et du commandant Cordier, qui ne la quitte pas,

s'est rendue à l'Exposition dont les honneurs lui ont été faits par M. Tirard, président du conseil, commissaire général.

Après avoir fait l'ascension de la tour Eiffel jusqu'à la troisième plate-forme, le roi a visité les sections les plus importantes de l'Exposition, sous la conduite de MM. Alphan et Berger.

Un déjeuner intime a réuni ensuite à sa table le comte de Montholon et le commandant Cordier.

Après avoir reçu de nombreuses visites, dont celle du prince de Monaco, le roi a dîné à l'hôtel Bristol avec sa suite et quelques invités, au nombre desquels se trouvaient M. et M^{me} Delyanni et le général Mederith Read.

Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce que l'état du grand-duc Constantin s'est légèrement amélioré. Le malade peut de nouveau prononcer quelques mots et rester de courts instants dans un fauteuil.

L'ÉPIDÉMIE DE DINAN

A tout journal sérieux, il sied de parler avec la plus grande prudence lorsque la maladie sévit dans une garnison. Pour le vain plaisir de paraître bien informé, il ne faut pas jeter inutilement l'inquiétude dans les populations et faire prendre le métier militaire en horreur.

Mais lorsqu'une épidémie terrible, contre laquelle la science lutte en vain, décime régulièrement une dizaine d'escadrons, il est indispensable de la signaler à ceux qui ont charge d'âmes. Le fléau qui désole en ce moment le 24^e dragons et le 12^e hussards mérite de fixer sérieusement l'attention. La fièvre typhoïde a déjà moissonné grand nombre de jeunes gens ; les malades, on ne les compte plus. Et c'est dans le quartier Duguesclin, occupé par les dragons, que le mal exerce des ravages épouvantables ; mais quelle en est la cause ?

Pour le touriste qui visite la coquette ville de Dinan, les quartiers de la 40^e brigade sont la dernière expression dans l'art de construire : beaux bâtiments, cours spacieuses et plantées d'arbres, avenues larges, etc.

Le malheur, c'est que ce bien-être est plus apparent que réel, car l'air et l'eau, ces deux éléments les plus essentiels à l'existence, sont, au quartier Duguesclin surtout, dans des conditions de pureté absolument défectueuses. Nous surprendrons bien du monde en disant que ce quartier a été bâti sur l'ancien dépotoir de la ville, cloaque infect où l'on rassemblait, depuis des siècles, les immondices des rues et le contenu des tinettes publiques.

C'est à n'y pas croire, mais pourtant rien n'est plus vrai : il y a à peine dix ans que les fosses d'aisance ont été rendues obligatoires.

Le sol s'est donc imprégné très profondément de matières organiques en putréfaction,

et toutes les mesures préventives que l'on peut rendre resteront éternellement sans effet.

De plus, le quartier Duguesclin est resté longtemps dépourvu d'eau de source ; c'est dans des puits pestilentiels qu'hommes et chevaux ont trouvé, pendant des années, un liquide saturé de microbes. Les statistiques médicales et vétérinaires en font foi.

Il y a quelque temps, on décida l'adduction d'une petite source dont les vertus sont au moins douteuses, laquelle a, d'ailleurs, soin de tarir ou presque à l'époque des chaleurs. Une citerne, construite dans la cour du magasin à fourrages, ne peut être utilisée qu'en cas d'incendie, l'eau qu'elle renferme étant absolument putride.

Quant au quartier Beaumanoir, occupé par le 42^e hussards, il est moins mal partagé, et, si la fièvre typhoïde s'y fait sentir, c'est uniquement par contagion.

La situation que nous venons d'exposer nécessite autre chose que des enquêtes : il faut prendre une mesure radicale en désaffectant le quartier Duguesclin. Il ne manque pas de villes qui feront les offres les plus avantageuses pour avoir le 24^e dragons, Fougères et Avranches, principalement.

Les bâtiments abandonnés pourront être affectés aux approvisionnements de guerre. Quelle que soit la cruauté de la séparation, la ville de Dinan ne peut pas, raisonnablement, prétendre à la possession d'un régiment, lorsque cet honneur coûte à la patrie tant de jeunes et vigoureux soldats.

(France militaire.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Nous sommes heureux d'apprendre que l'accord est fait entre tous les Conservateurs de Maine-et-Loire, et, dès aujourd'hui, nous pouvons annoncer que les Candidats proposés et soutenus par les *Comités conservateurs*, pour les Élections Législatives, sont :

Angers, 1^{re} circonscription : M. FAIRÉ.

Angers, 2^e circonscription : M. DE SOLAND.

Baugé : Général LACRETELLE.

Cholet, 1^{re} circonscription : M. DE MAILLÉ.

Cholet, 2^e circonscription : M. DE LA BOURDONNAYE.

Saumur : M. BERGER.

Segré : M. LÉONCE DE TERVES.

Les électeurs conservateurs du département de Maine-et-Loire adresseront l'expression de leur reconnaissance et leurs félicitations à M. MERLET, qui se retire de la lutte par abnégation, pour ne pas diviser les forces du parti conservateur. Cette attitude est bien celle d'un homme dévoué à son parti et mérite tous les éloges.

M. BERGER est assuré de la sympathie de tous dans l'arrondissement de Saumur et son succès n'est pas douteux.

CANDIDATURE DU GÉNÉRAL BOULANGER A BAUGÉ

Le *Petit Courrier* annonce que le Comité national, dans sa dernière réunion, a décidé de poser la candidature du général Boulanger pour l'élection au Conseil général dans le canton de Baugé.

COMBIER CONTRE BENOIST

Voici, ainsi que nous l'avons annoncé, la version du *Patriote de l'Ouest* de la réunion tenue à Cheviré-le-Rouge, près Baugé, dans laquelle M. Combiere a posé sa candidature à la députation contre M. Benoist.

On était à la fin du banquet. M. le docteur Hacque, président de la réunion s'est levé.

« ... Il a rappelé que les élections politiques étaient prochaines, que nos adversaires étaient déjà organisés, et que le parti républicain devait aussi, lui, se préparer au plus tôt pour soutenir avantageusement la lutte.

« Nous sommes ici, a-t-il dit, plus de deux cents républicains de l'arrondissement de Baugé ; je demande à cette réunion de faire choix d'un candidat et je propose, en mon nom et au nom d'un grand nombre d'électeurs du canton de Beaufort et d'autres parties du Baugé, une candidature à laquelle vous avez pensé comme moi, celle de M. Benoist, notre ancien député. Je n'ai pas à faire ici son éloge ; vous le connaissez tous.

« M. Desètres, avocat à Angers, pose la candidature de M. Combiere, maire de Saumur.

« MM. Benoist et Combiere se sont expliqués successivement devant la réunion.

« M. Benoist déclare qu'il est prêt à donner son nom à ses amis politiques, si ceux-ci pensent qu'il peut être utile à son parti ; s'il est désigné comme candidat par les républicains du Baugé, dans les circonstances actuelles, alors que la République est violemment attaquée, que la lutte présente un caractère plus difficile qu'autrefois, il n'hésitera pas à porter le drapeau de la République avec l'appui de ses vieux compagnons de lutte qui l'ont toujours soutenu dans les élections précédentes.

« Il fait appel à l'union qui a toujours existé parmi les républicains de l'arrondissement,

union qui nous a donné le succès jusqu'à ce jour et qui est plus indispensable que jamais, en présence de la coalition des adversaires de toute nature.

« Il faut que les explications soient complètes et catégoriques : en qualité de républicain, il ne veut pas d'une révision qui aurait pour conséquence la suppression du Sénat, qu'il considère aujourd'hui comme la meilleure sauvegarde de la République ; il ne veut pas d'une Assemblée Constituante qui mettrait à nouveau en question les institutions républicaines ; en un mot, il ne veut pas d'un programme qui est adopté et soutenu par tous les adversaires les plus acharnés de notre chère République.

« Il reconnaît que la Constitution de 1875 est loin d'être parfaite, mais il lui paraît qu'en ce moment, il faut aller au plus pressé et défendre la République.

« Les intérêts agricoles dominent dans notre arrondissement, et, s'il était élu, il se préoccuperait avant tout des questions qui peuvent les soutenir et les faire prospérer.

« Le langage franc, loyal, sincère de M. Benoist a produit une vive impression sur la réunion.

« M. Combiere déclare qu'il se présente comme candidat radical révisionniste.

« Il a été sollicité par les électeurs du Baugé ; du reste, il n'apporte pas ici la lutte, car elle y est déjà soulevée, pour le Conseil général, entre M. Dornoy d'un côté et M. Benoist de l'autre. Révisionniste, il veut la suppression du Sénat, une seule Chambre et l'organisation d'un pouvoir exécutif indépendant du Parlement ; il veut, pour la France, un gouvernement démocratique semblable à ceux de la Suisse et des États-Unis.

« Sur une interpellation directe de M. le docteur Hacque, M. Combiere fait les déclarations suivantes :

« Je ne connais pas M. le général Boulanger.

« Mon programme est celui de l'extrême gauche, celui que MM. Clémenceau et Barodet soutenaient il y a quelque temps et qu'ils paraissent avoir abandonné.

« Je ne puis contester que mon programme ne soit le même que celui du général Boulanger.

« Du reste, je verrais le succès du général sans inquiétude et je ne considérerais pas son arrivée au pouvoir comme un danger pour la République ; les États-Unis ont eu des généraux pour présidents et ils n'ont pas eu à en souffrir.

« Je blâme enfin énergiquement les mesures de précautions prises par la Chambre et particulièrement la loi scélérate contre les candidatures multiples. »

« Ces paroles ont profondément blessé le sentiment patriotique et républicain des assis-

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LECONTE

PREMIÈRE PARTIE

III. — LA CHASSE

(Suite)

Tous deux reprirent le chemin par où ils étaient venus. A cinquante pas, ils rencontrèrent M. Saint-Hélière et plusieurs chasseurs, attirés par le triple appel de Paul, et en train de battre les taillis. Gallois marcha vers eux et, saluant :

— Nous venons de trouver là-bas, dit-il avec émotion, le corps inanimé de M. Danelin, frappé d'une balle au cœur ou près du cœur... Il a cessé de vivre !...

A cette nouvelle, une exclamation générale fut suivie d'un silence de mort. Involontairement, tous les yeux se fixèrent sur Paul Aubierge... Ce ne fut qu'un éclair... Puis, les assistants échangèrent entre eux un regard non moins rapide, comme pour se demander si tous n'avaient pas la même pensée.

L'œil perçant du garde surprit ce regard.

— Hélas ! murmura-t-il en blémissant, voilà ce que je craignais tout à l'heure !...

Et sa large poitrine se souleva pour laisser échapper un soupir douloureux.

Aubierge n'avait rien vu, son esprit était ailleurs. Il regardait tristement M. Saint-Hélière à la dérobée, d'un air affectueux et pensif à la fois.

A un certain moment, il crut voir de même, — oh ! il se trompait bien sûr, — dans les yeux du vieillard, attachés sur les siens, une sorte de rayonnement singulier où la sévérité se mêlait à la bienveillance, le reproche à l'affection et la pitié à la douleur. Paul sentait un sanglot lui monter à la gorge. Il se tut.

Cependant, quelques-uns des invités, René Pierson, le neveu de M. Saint-Hélière, Alban de Selvioux, Camille de Morcenne, deux ou trois autres encore, entouraient le vieillard auquel ils parlaient bas. Une ou deux fois, René Pierson, qui, on se le rappelle, avait été l'introduit de Danelin, jeta sur Aubierge un regard sombre.

— Il faut prévenir la justice en toute hâte, dit-il à haute voix et avec une intention visible.

M. Saint-Hélière fit un signe au piqueur, qui accourut et auquel il murmura quelques mots à l'oreille.

Le piqueur s'éloigna.

Pendant ce temps, Paul et Callois guidaient les chasseurs vers l'endroit où gisait le cadavre.

De son côté, M. Saint-Hélière et ses compagnons venaient de prendre la même direction...

Tous, maintenant, entouraient le corps de la victime... Nul ne songeait à échanger un mot avec son voisin. De temps à autre, au milieu de ce silence pénible, on entendait un soupir étouffé... Par instant, un des assistants ne pouvait s'empêcher de lancer sur Paul un coup d'œil furtif.

Le visage du jeune homme était empreint d'une vive émotion, et, plus encore, d'une douloureuse contrariété. On y lisait, comme dans un miroir fidèle, le trouble profond qui remuait son âme en ce moment. A deux ou trois reprises, il leva les yeux sur ceux de Callois qui répondit, par un double éclair, à cette recommandation muette et retomba ensuite dans la rêverie taciturne à laquelle il semblait en proie depuis quelques minutes.

Ici se plaça un incident qui vint rompre un instant ce silence glacial. Un des limiers, en furetant de ci de là, s'était approché du cadavre et, le cou tendu en avant, jetait aux échos du bois un hurlement lugubre et prolongé.

Tous les spectateurs de cette triste scène frissonnèrent à cette clameur inattendue.

— Arrière, sale bête ! cria le garde-chasse, arraché à ses pensées, en envoyant au chien un furieux coup de pied dans les côtes.

Le limier s'éloigna, mais on continua d'entendre sous les taillis ses hurlements et ses cris devenus plaintifs.

Les uns après les autres, quelques chasseurs quittèrent ce lieu sinistre et regagnèrent la lande.

Il devait être cinq heures environ, car le soleil, rouge et énorme, était près de disparaître au loin derrière les arbres de l'horizon vaguement embrumé.

Les conversations avaient recommencé. Naturellement, il n'était question que de l'événement affreux qu'on avait déploré. Chacun parlait à voix basse, non sans lancer autour de soi des regards inquiets, comme si l'on craignait d'être épié et entendu.

Le temps commençait à sembler long. Plus

tants qui y ont répondu par un cri formidable de : Vive la République ! à bas Boulanger !

» M. le président a mis aux voix successivement les candidatures de MM. Benoist et Combier ; la candidature de M. Benoist a obtenu une grande majorité sur celle de M. Combier, qui n'a recueilli que six suffrages.

» La réunion s'est séparée au cri de : Vive la République !

Le lecteur a pu voir hier, d'après le récit du *Ralliement*, qu'il n'y avait eu au contraire que sept ou huit mains levées en faveur de M. Benoist, et qu'en raison du nombre de fonctionnaires et instituteurs présents, l'assemblée s'était séparée sans rien décider.

CHASSE A LA LIONNE

M. de la Haugrenière, si sympathiquement connu dans l'Ouest, et célèbre comme veneur en Anjou, vient de faire une chasse comme on en voit peu.

Il se trouvait aux environs de Préfailles, quand la rumeur publique lui apprit qu'une grande lionne, appelée *Nana*, s'était échappée de la ménagerie installée à Pornic et semait la terreur dans le canton.

M. de la Haugrenière organisa une battue qui devait aboutir à la pointe de Saint-Gildas, et put ainsi tuer l'animal en cet endroit.

La population, délivrée de son ennemi, a fait au chasseur une véritable ovation.

Dernières Nouvelles

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Paris, 12 h. 15.

Il est inexact, comme l'affirme un journal du matin, que M. Quesnay de Beaurepaire prépare un autre réquisitoire renvoyant le général Boulanger devant un conseil de guerre.

D'après des renseignements pris à une source sûre, le ministre de la guerre, duquel dépend seul une pareille initiative, aurait résolu de ne pas soumettre la question devant un conseil de guerre avant le jugement de la Haute Cour.

Le réquisitoire auquel travail M. Quesnay de Beaurepaire est celui qu'il prononcera devant le Sénat.

Rocheport a publié un manifeste acceptant la candidature de Belleville.

A Metz, le candidat catholique protestataire a passé avec environ 9,000 voix.

VARIÉTÉS

LE 23 JUILLET 1789

Cette date du 23 juillet nous a rappelé l'anniversaire de l'assassinat de Foulon, qui appartenait à notre pays.

A ce titre, nous croyons devoir reproduire

d'une heure s'était écoulée depuis le départ du piqueur. Pourtant nul ne songeait à se retirer.

En ce moment, comme pour calmer l'impatience générale, une voiture se montra dans le lointain, s'approchant rapidement. A sa suite, on pouvait distinguer deux gendarmes à cheval.

Quelques minutes plus tard, M. Saint-Hélier marcha à la rencontre des nouveaux arrivants.

La voiture s'arrêta. Deux hommes en descendirent d'abord ; l'un était le père Cauchat, maire d'Ingleville, commune sur le territoire de laquelle La Saulaye est située ; le second était M. Odiève, juge de paix du canton.

Par un hasard heureux, le piqueur l'avait trouvé chez le père Cauchat où il avait diné ce jour-là. Une troisième personne sortait à son tour du véhicule : c'était le piqueur.

Le juge de paix avait voulu l'avoir près de lui afin de l'interroger pendant la route. Le brave garçon avait raconté ce qu'il savait, c'est-à-dire presque rien...

(A suivre.)

le récit de son supplice et de celui de son gendre Berthier.

Foulon est amené à l'Hôtel de Ville et massacré. — La populace se porte au-devant de Berthier, le conduit à la maison commune et le met à mort.

Ainsi que l'écrivent les historiens des plus révolutionnaires, la journée du 23 juillet fut « effrayante et terrible ».

Ce jour-là, en effet, la populace se saisit des victimes que les meneurs lui avaient désignées, les tortura avec toute la barbarie possible et, après les avoir massacrées, souilla leurs restes de mille manières.

Si l'on veut suivre les diverses péripéties du drame qui se termina par la mort de Foulon, il faut recourir aux écrivains du temps.

L'ex-ministre a été conduit à l'Hôtel de Ville de Paris, dans l'état pitoyable que l'on sait, et le comité de la ville désigne les juges chargés d'instruire son procès :

« Bientôt, dit un journaliste, témoin des événements, une foule nombreuse se rendit à la grève ; elle croissait et s'augmentait de moment en moment, l'impatience croissait de même ; bientôt des murmures, ensuite des fureurs : le peuple demandait hautement sa victime... »

» Vainement les Electeurs descendirent de la ville, tâchèrent de haranguer le peuple, mais des paroles de paix ne pouvaient rien sur un peuple furieux qui ne voulait que du sang. M. Bailly se présente ; son éloquence, qui toujours porta la persuasion dans les cœurs, est pour la première fois en défaut : l'on ne veut rien entendre. Qu'espérer d'un peuple qui n'est pas ému par l'expression du sentiment ? Cependant, quel était l'instant de M. Foulon ? Il entendait les cris du peuple, et n'était point effrayé ; l'un de ses gardes, sensible à son sort, osa lui dire : *Vous êtes calme, monsieur, sans doute vous êtes innocent. — Le crime seul, lui dit Foulon, peut se déconcerter.* »

Voilà l'homme que la faction révolutionnaire a condamné et qui figure en tête de la liste de 69 proscrits dressée dans les conciliabules du Palais-Royal.

Loin de se calmer, la fureur populaire s'accroît d'instant en instant. Si l'on ouvre les *Révolutions de Paris*, on y lit ce qui suit :

« Sur les cinq heures, messieurs du Comité crurent pouvoir obtenir du peuple qu'il laisserait conduire Foulon dans la prison de l'Abbaye ; on avait donné l'ordre à un détachement de la milice bourgeoise pour l'y conduire ; M. de La Fayette s'avance ; sa seule présence aurait dû apporter le calme, il propose de conserver encore le prisonnier pour obtenir de lui des secrets importants, sans doute, et de le laisser enfin conduire dans la prison ; mais le peuple, impatient, pousse des cris de fureur ; il force les gardes, se jette dans les salles de l'Hôtel de Ville, saisit l'accusé, l'entraîne ; la corde l'attend... »

» Il est suspendu, la corde se rompt soudain ; elle est raccommodée ; mille mains, mille bras sont occupés de son supplice ; bref, il n'est plus, et sa tête tranchée va loin de son corps, donne l'affreux spectacle des sanglantes proscriptions : cette tête était portée au bout d'une lance, dans toutes les rues de Paris ; une poignée de foin était dans sa bouche. »

Foulon n'est plus, mais de nouvelles scènes d'horreur se préparent.

On court au-devant du cortège armé qui amène à Paris M. Berthier de Sauvigny, intendan de Paris et gendre de Foulon.

Accusé injustement des actes les plus monstrueux et les plus ridicules, M. Berthier fait bonne contenance.

C'est en vain qu'on l'injurie, qu'on le menace ou qu'on le frappe.

« Pour le mieux voir, dit Prudhomme, l'on a enlevé la partie supérieure de la chaise qui le conduit ; plus de cinq cents cavaliers en armes forment son cortège, gardes-française, Suisses, soldats des autres corps, bourgeois, tout est mêlé. »

Prudhomme continue ainsi :

« Arrivé à l'Hôtel de Ville, on lui reproche d'avoir fait distribuer, le 14 juillet, six ou huit

mille cartouches et douze cents livres de poudre ; d'avoir écrit à de Launay, gouverneur de la Bastille : « Tenez bon encore quelque temps, à dix heures vous aurez du renfort, etc. — J'ai obéi à des ordres supérieurs, répondit-il. Vous avez mes papiers et ma correspondance ; vous êtes aussi instruits que moi. » On veut répliquer : « Je suis fatigué, reprit-il ; depuis deux jours je n'ai pas fermé l'œil ; faites-moi donner un lieu où je puisse prendre quelque repos. »

» Hélas ! déjà la faux de la mort est suspendue sur sa tête, et il ne s'en aperçoit point. On délibère : on résout de l'envoyer à la prison de l'Abbaye-Saint-Germain pour le sauver. De nouveaux cris de mort se font entendre : l'effroi saisit les juges. Le maire Bailly veut calmer cette multitude effrénée que la rage possède.

Berthier sort enfin de l'Hôtel de Ville, et s'avance au milieu des gardes. Dieux ! les infernales Euménides !... non... des hommes le saisissent !... En vain Berthier veut s'armer pour se défendre... rien ne peut s'opposer à la rage de ses bourreaux. Un homme bien couvert, qui avait à se venger d'une injustice, lui tire un coup de pistolet ; un garçon boucher lui coupe la tête : ce même homme son ennemi... (le barbare !) lui arrache le cœur et les entrailles palpitantes : les mains dégouttantes de sang, il va offrir ce cœur fumant encore aux regards des membres de la Commune.

» Berthier n'eût point été massacré, si les membres de la Commune de Paris ne l'avaient pas envoyé chercher par un nombreuse escorte : c'était l'amener à la boucherie. »

Voilà la triste mais trop réelle vérité. La responsabilité des meurtres de Foulon et de Berthier retombe donc tout entière sur les gens du Palais-Royal, qui ont ordonné le crime, et sur les agents municipaux, qui n'ont rien fait pour s'y opposer.

L'homme bien couvert, dont parle Prudhomme, l'histoire l'a établi, n'avait aucun injure à venger ; c'était l'émissaire envoyé par les chefs de la conjuration qui avait juré la mort de Berthier.

Quand Bailly et La Fayette ont voulu intervenir, il était trop tard, et, comme on obéissait à un mot d'ordre, on ne tint compte ni de leurs observations ni de leurs prières.

C'est ce que prouve Gouy-d'Arcy quand, après avoir fait connaître à l'Assemblée nationale les événements de Paris, après avoir raconté l'assassinat de Foulon et de Berthier, il signale ce fait qu'il existe une liste de proscription où sont inscrits les noms de 69 personnes.

Le détail est si précis que nul n'ose protester et Gouy-d'Arcy réclame alors des mesures urgentes pour faire obstacle à l'accomplissement de tous ces crimes.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 juillet 1889.

Le marché est un peu plus animé qu'hier et les rentes regagnent le terrain perdu : le 3 0/0 reprend à 83.72 ; le 4 1/2 0/0 s'arrête à 104.72.

L'action du Crédit Foncier est demandée à 1,247.50.

La Banque de Paris et des Pays-Bas passe de 706.25 à 708.75.

La Société Générale s'inscrit à 452.50.

La Banque d'Escompte fait 504.25.

La Société de Dépôts et Comptes courants se négocie à 595 ; le Crédit Lyonnais vaut 667.50.

L'émission des 337,894 obligations à lots de Panama s'annonce bien. Les intéressés s'empressent de souscrire et ils agissent sagement, car c'est pour eux le meilleur moyen d'accroître par les chances énormes de cette loterie sans précédent la possibilité de récupérer les capitaux qu'ils ont déboursés. Aucune loterie française n'a jamais été dotée de lots aussi nombreux et aussi considérables, ni présentée des garanties de reconstitution du capital comparables à celles qui sont l'essence même de l'opération du 27 juillet, puisque le paiement des lots et le remboursement à 400 fr. sont assurés par le fonctionnement d'un fonds composé de rentes françaises et de titres garantis par l'Etat et détenus par le Crédit Foncier de France.

La Tour Eiffel est tenue à 830.

L'obligation des Chemins de la province de Santa-Fé a eu de bonnes demandes à 397.

On traite à 376 l'obligation des Chemins Economiques.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 357,894 Obligations à lots

DE LA COMPAGNIE DE PANAMA

REMBOURSABLE PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS

dans un délai maximum de 99 ans, à dater du 16 août 1888, ne rapportant pas d'intérêts et faisant partie des 2 millions d'Oblig. créées en juin 1888.

Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ni responsabilité de l'Etat.

Ces Obligations sont émises suivant l'autorisation donnée au liquidateur de la C^{ie} dans les conditions déterminées par la loi du 15 juillet 1889.

ELLES DONNENT DROIT A TOUS LES TIRAGES, Y COMPRIS CELUI DU 16 AOÛT 1889.

PRIX D'ÉMISSION : 105 fr., savoir :

20 f. en souscrivant ; 85 f. à la répartition (du 5 au 14 août 1889)

Le remboursement à 400 fr. et le paiement des lots sont garantis par un dépôt, dans les caisses du Crédit Foncier de France, de rentes françaises ou de titres garantis par le Gouvernement français, conformément à la loi du 8 juin 1888.

Ce dépôt est administré par une Société Civile constituée entre les obligataires eux-mêmes.

La sécurité de ce dépôt est assurée par le 2^e paragraphe de l'art. 2 de la loi du 15 juillet 1889, ainsi conçu :

« Les dépôts effectués par la Société Civile, en vertu de la loi du 8 juin 1888 et de la présente loi, ne pourront être retirés et conserveront leur affectation spéciale jusqu'à complet acquittement des charges du service de garantie des lots et de remboursement du capital. »

TABLEAU DES LOTS

Du 16 août 1889 au 15 juin 1913

6 tirages par an, avec 366 lots, ensemble 3,390,000 fr., dont 3 lots de 500,000 fr. et 3 lots de 250,000 fr.

Du 16 août 1913 jusqu'à complet amortissement.

4 tirages par an, avec 236 lots, ensemble 2,200,000 fr., dont 2 lots de 500,000 fr., et 2 lots de 250,000 fr.

La Société Civile, d'après les déclarations du liquidateur, est propriétaire de rentes sur l'Etat et de valeurs garanties par l'Etat formant l'emploi d'une somme de 90,293,202 fr. 53 c., indépendamment des versements à recevoir par elle sur les Obligations non libérées des précédentes émissions.

Ces rentes et valeurs sont déposées dans les Caisses du Crédit Foncier de France.

Le revenu annuel desdites rentes et valeurs s'élève actuellement à 3,438,875 fr. 50 c., somme supérieure au montant annuel des lots.

Tous les porteurs d'Actions ou d'Obligations de la Compagnie de Panama auront un droit de préférence pour la souscription de 300,000 titres, sur les 357,894 compris dans la présente émission (Voir le Prospectus).

On souscrit : Samedi 27 Juillet 1889

Et dès à présent par correspondance

A Paris :

- A la C^{ie} de Panama, en liq., 46, rue Caumartin ;
- Au Crédit Industriel et Commercial ;
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants ;
- A la Société Générale, 54, rue de Provence ;
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ;
- Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens ;
- A la Banque d'Escompte de Paris, place Vantadour ;
- A la Banque Internationale de Paris, rue Saint-Georges ;
- A la Banque Transatlantique, 6, rue Auber ;
- A la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat ;
- Dans leurs Bur. de quart., Agences en Prov. et à l'Étr. et Corresp. en France et à l'Étr.

Répartition proportionnelle aux souscriptions non privilégiées.

La cote officielle sera demandée.

AVIS

M. AVENIER, fabricant d'Engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mètre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville.

S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M. AVENIER.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS, Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.

Montpellier, 47 — 1.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42.

EXTRAIT

D'un jugement prononçant séparation de biens.

D'un jugement par défaut, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 20 juillet 1889, enregistré, Il appert :

Que M^{me} Léila Joulain, épouse du sieur Jérémie Torseau, marchand de marée, avec lequel elle demeure à Saumur,

Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Saumur, en date du 27 mars 1889,

A été déclarée séparée de biens d'avec le sieur Torseau, son mari, sus-nommé.

Pour extrait, certifié conforme par le soussigné, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur et celui de la dame Torseau.

Saumur, le vingt-quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(638) V. LE RAY.

Etude M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

MAISON D'HABITATION

A Saumur, rue de Lorraine, 32, Avec Cour, Jardin bien arboré.

Vastes Communs.

Le tout en très bon état.

FACILITÉS POUR LE PAIEMENT.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour traiter, à M^e LELIÈVRE, notaire. (379)

A VENDRE

CHIEN COUCHANT

Deux ans, bien dressé.

S'adresser à M. BRETON, au Tivoli, Saint-Lambert-des-Levées.

Etude de M^e H. POIRIER, huissier à Saumur, rue du Puits-Tri-bouillet, 4.

Vente de Meubles

Aux enchères publiques, Par suite de saisie et par autorité de justice.

Le DIMANCHE 28 JUILLET 1889, à une heure de l'après-midi, au lieu de la Croix-Verte, commune de Saint-Lambert-des-Levées, il sera, par le ministère dudit M^e POIRIER, procédé à la vente, aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers saisis exécutés sur M. Louis GALLÉ, boucher audit lieu, et dans les lieux où ils se trouvent.

Il sera vendu notamment :

Une jument, une carriole, un harnais, une petite charrette à bras, un garde-manger, un billot, meubles meublants, une bascule en fer, poids, balances, ércchets, scie, couteaux, outils et ustensiles, cuillères et fourchettes, fourneau à pétrole ;

Vaisselle, pot à bouillon, marmites, montre en argent, chaîne ; Linge, draps, serviettes et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais. (639)

A VENDRE

UNE BOUTIQUE

DE CHARRON-FORGERON

Canton de Bourgueil.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

UNE MAISON

Avec Magasin, Cour, Remise et Écurie.

Située à Saumur, rue de l'Abrevoir

S'adresser, pour traiter, audit M^e GAUTIER. (640)

ON DEMANDE une apprentie pour les Tapisseries artistiques.

S'adresser rue du Marché-Noir, n° 10.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n° 19, en face la Caisse d'Épargne.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^e concessionnaire : PARIS, 3, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses de MM. Wickham F^{rs}, Drs, Chens, Hern^{es}, rue de la Banque, 16, à Paris SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier et bandagiste Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 5	9 43	10 16	1 33	
Château-du-Loir	10 13			12 30	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20				3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 13
Blou	11 54				3 41	8 10			6 23
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 44	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 34	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 21			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24		2 48	4 57	9 11	2 22	2 59
Thouars			11 57		2 45	5 33	9 37	2 44	3 28
Niort			3 58		4 30	8 42		4 31	5 20
Saintes					6 30	11 52		6 12	7 53
Bordeaux					9 52	3 34		9	11 13
				soir	matin	soir	matin	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux					5 40		8 20		3
Saintes					7 15	9 9		11 39	6 43
Niort					9 32	11		2 5	5 30
Thouars					6 5	12 11	12 47	1 35	4 15
Montreuil-Bellay					9 35	6 38		1 9	2 37
Brézé-Saint-Cyr					9 55	7 18		2 50	5 18
Chacé-Varrains					10 7	7 27		2 57	5 26
Nantilly (arrivée)					10 13	7 34		3 2	5 31
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)					10 22	7 45		3 13	5 42
(départ)					7 25	11 25		2 52	5 20
Nantilly (départ)					7 38	11 36		3 3	5 33
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)					7 47	11 44	1 36	3 41	5 41
(départ)					7 57	11 54	1 42	3 15	5 45
Vivv					8 10	12 10		3 27	5 59
Blou					8 19	12 19		3 35	6 8
Vernantes					8 32	12 33		3 46	6 20
Linières-Bouton					8 45	12 46		3 57	6 32
Noyant-Méon					8 59	1		4 9	6 44
Château-du-Loir					10 10	2 9	2 58	5 22	7 58
Chartres					2 47		5 54	9 26	12 4
Paris					5 25		7 30	11 50	2 27
					soir		soir	matin	soir

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Mixte soir
Saumur	7 52	9 37	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 40	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	12 23	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 45	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	1 4	4 4

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 55	12 53		
Moncontour	7 41	10 48	2 27		
Loudun	8 41	1 46	3 4		
Montreuil (ar.)	9 21	3 24	4 38		
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30
le Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52
Doué	7 22	9 57	6 46	5 26	10 1
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10	
	matin	soir	soir		

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41
(départ)	7 36			4 14	3
Loudun	8 24			6 8	3 29
Moncontour	8 55			10 40	5
Poitiers	10 33			soir	soir

LIGNE D'ORLÈANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes	11 45			6 10	8 40	12 7	3 40
Angers	2 19	6 30	8 44	11 16	2 57	5 35	9 35
La Ménitrie	2 52	7 10	9 17	11 51	3 42	6 16	10 1
Les Rosiers		7 19	9 17	11 59	3 52	6 25	
Saint-Clément		7 26		12 6	3 59	6 32	
Saint-Martin		7 33		12 12	4 7	6 39	
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	9 33	12 23	4 20	6 52	10 24
(départ)	3 27	7 52	9 37	12 27	4 31	7	10 30
Varennes		8 5	9 48	12 38	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	12 49	5 1	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 21	5 46	8 11	11 18
Tours (arrivée)	5 5	9 42	11 6	1 59	6 35	8 51	11 48
Paris (arrivée)	10 39			3 6	8	2 35	4 1 5 7
	matin	matin	soir	soir	matin	matin	matin